SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

Section de L'Hérault

CAPL DU 30/06/2016
Révision de la notation 2016 (gestion 2015) catégorie B

En préambule, le Président rappelle les règles de discrétion suite à la réunion des CAPL.

Il est aussi rappelé que, pour les cadres B, l'attribution des réductions – majorations d'ancienneté.sera supprimée en 2017 (gestion 2016) . Il n'y aura donc pas de report des bonifications non distribuées à l'issue de cette CAPL.

23 contrôleurs ont présenté un dossier de recours de notation devant l'autorité hiérarchique (AH) sur les points suivants :

- 2 dossiers sur les appréciations
- 6 dossiers sur la valeur professionnelle
- 15 dossiers sur les appréciations et la valeur professionnelle.

Les résultats auprès de l'AH sont :

- 7 recours rejetés partiellement
- 13 recours rejetés en totalité
- 3 recours accordés

Il reste 17 dossiers de recours à examiner lors de cette CAPL.

Suite aux échanges, les organisations syndicales ont obtenu des modifications pour 11 dossiers :

- 6 recours accordés en totalité
- 5 recours accordés partiellement

Il est resté 6 dossiers rejetés en totalité .

A l'issue de la CAPL, l'Administration a consommé la totalité de la réserve de capital-mois.

Vos élusFO – DGFIP 34
Titulaire : Laurent GOMEZ
Suppléante : Denise ROCHASSE - GENTILHOMME